

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 novembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA RECHERCHE

L'URGENCE DE SUBVENTIONS SUFFISANTES À LA RECHERCHE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'objet de l'article 43 du Règlement est de permettre à la Chambre d'étudier une question de nature urgente. Je soutiens qu'il n'y a rien de plus urgent pour le gouvernement que de remettre en question la réduction de ses subventions à la recherche médicale et scientifique avant qu'il ne soit trop tard. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre demande au gouvernement d'entreprendre immédiatement une étude sur la réduction de ses subventions à la recherche médicale et scientifique, car la Chambre est d'avis qu'il est urgent d'affecter des fonds suffisants à de pareilles recherches et qu'il est opportun d'agir maintenant.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONTINUER À VERSER DES SUBVENTIONS AU PROGRAMME CANFARM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le programme Canfarm constitue un service important pour aider les agriculteurs dans la gestion de leur exploitation; étant donné que le Québec à lui seul regroupe près du tiers des abonnés au programme Canfarm; et étant donné que le ministère d'Agriculture Canada a décidé de retirer en totalité l'assistance financière qu'il accordait à ce

programme, je propose, appuyé par l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre d'Agriculture Canada de réviser sa décision relative à l'arrêt de l'assistance financière au programme Canfarm.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion demande le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA NATIONALISATION DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma motion fait suite à la prise en charge de Pacific Petroleum par Petro-Canada. Je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre félicite Petro-Canada de sa clairvoyance et recommande instamment au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces en vue de mettre au point un programme conjoint pour assujettir toutes les ressources non renouvelables du Canada à la régie publique.

Des voix: Oh, oh!

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE SUR LES POSTES VACANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que l'enquête sur les postes vacants de Statistique Canada sera annulée, par suite des restrictions budgétaires de 13.5 millions de dollars imposées à ce ministère, et étant donné que cette enquête est le seul bon indicateur de la demande de travail que nous ayons au Canada, il est évident que ces restrictions sont partiellement de nature politique, c'est-à-dire que le gouvernement ne veut pas être mis dans l'embarras au sujet de la crise du chômage, je propose donc, appuyé par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Qu'au nom de la liberté d'information dans notre société démocratique, Statistique Canada soit obligée de publier, comme par le passé, son enquête sur les postes vacants et d'y inclure davantage de données régionales.